

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le mardi 11 août 2020, à compter de 20h00, forment quorum et siègent à huis clos sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Yvan Côté, Louis St-Germain, Éric Tessier, Jacques Mondou, Jean Beaubien et Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2020-08-086

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Claude Villard, appuyé par le conseiller, M. Yvan Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Tenue de la séance à huis clos
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal
- 4- Administration générale
 - 4.1 Lecture et adoption des comptes à payer
 - 4.2 Rapport mensuel du maire
 - 4.3 Rapport mensuel des conseillers
 - 4.4 Demande de reconduction de la résolution numéro 2019-09-093 du Club VTT Vagabond
 - 4.5 Renouvellement de l'offre de Services juridiques pour 2021
 - 4.6 Modification au mandat – Procureur à la Cour municipale
 - 4.7 Dépôt des états financiers au 11 août 2020
- 5- Hygiène du milieu
 - 5.1 Soumission pour la vidange annuelle des fosses septiques
- 6- Voirie
 - 6.1 Diminution de la vitesse dans le rang St-Pierre et ajout de panneaux
 - 6.2 Dépôt de la liste des permis émis – juin et juillet 2020
- 7- Varia
- 8- Correspondance
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-08-087

2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-08-088

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Claude Villard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-08-089

4.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 7 juillet au 11 août 2020.

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 37,977.37\$ pour la période du 7 juillet au 11 août 2020.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.2 Rapport mensuel du maire

Aucune mention spéciale à ce point

4.3 Rapport mensuel des conseillers

Aucune mention spéciale à ce point

2020-08-090

4.4 Demande de reconduction de la résolution numéro 2019-09-093 du Club VTT Vagabond

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu concernant le droit de passer près du 212 rang St-Antoine;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Yvan Côté et résolu d'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser le rang St-Antoine près du numéro civique 212 pour la saison hivernale 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-08-091

4.5 Renouvellement de l'offre de services juridiques pour 2021

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Gérard-Majella une offre de services professionnels pour l'année 2021;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villard et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Gérard-Majella accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-08-092

4.6 Modification au mandat – Procureur à la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un mandat de représentation des municipalités de la MRC auprès de la cour municipale de Sorel-Tracy au cabinet Trivium avocats, et plus particulièrement à M^e Pierre-Hugues Miller à titre d'avocat principal au dossier;

CONSIDÉRANT que M^e Pierre-Hugues Miller a depuis quitté le cabinet Trivium avocats pour exercer sa profession au sein de la société Pierre-Hugues Miller avocat inc.;

CONSIDÉRANT que Trivium avocats et Pierre-Hugues Miller avocat inc. consentent tous deux au transfert du contrat à cette dernière société;

CONSIDÉRANT que Pierre-Hugues Miller avocat inc. consent à respecter tous les termes et conditions du contrat octroyé antérieurement à Trivium avocats par la résolution 2019-07-241 de la MRC Pierre-de Saurel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella autorise la MRC au transfert du contrat initialement octroyé à Trivium avocats à la société Pierre-Hugues Miller avocat inc., et ce, selon les mêmes termes et conditions que ceux prévus audit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt

4.7 Dépôt des états financiers au 11 août 2020

La directrice générale dépose une copie des états financiers au 11 août 2020 à chaque membre du Conseil.

2020-08-093

5.1 Soumission pour la vidange annuelle des fosses septiques

Considérant le règlement numéro 186-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques de la municipalité de Saint-Gérard-Majella;

Considérant que des soumissions ont été demandées;

Considérant que deux soumissions ont été reçues soient :

- SaniProtex inc. Au montant de 165 \$ plus taxes applicables par unité;
- Enviro5 inc. Au montant de 245.50 \$ plus taxes applicables par unité;

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'octroyer le contrat à SaniProtex inc. Au montant de 165 \$ par unité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-08-094

6.1 Diminution de la vitesse dans le rang St-Pierre et ajout de panneaux

Considérant que plusieurs courbes sont prononcées sur le rang St-Pierre;

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier la limite de vitesse dans les courbes sur le rang St-Pierre à 50 km pour la sécurité des usagers;

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Éric Tessier et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

Que des panneaux indiquant 50 km soient ajoutés sous les panneaux d'indication des courbes sur le rang St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt

6.2 Dépôt de la liste des permis émis – juin et juillet 2020

La directrice générale dépose la liste des permis émis par l'urbaniste pour les mois de juin et juillet 2020 pour consultation à tous les membres du Conseil.

7. VARIA

8. CORRESPONDANCE Aucune mention à ce point

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-095

10. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Yvan Côté et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité.

Georges-Henri Parenteau
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

M. Georges-Henri Parenteau, maire